

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES**

Le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,
Vu le Code général de la Fonction publique,
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu les délibérations du Conseil d'administration des 28 mars et 23 mai 2022 fixant à 8 le nombre de représentants titulaires pour le collège des personnels du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de gestion, et portant sur le paritarisme numérique des deux collèges,
Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections au Comité social territorial au 8 décembre 2022,
Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial placé auprès du Centre de gestion,
Vu l'arrêté du Président du CDG79 en date du 20 décembre 2022 portant désignation des membres représentants des collectivités et établissements publics au sein du Comité social territorial,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de gestion s'établit à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

▪ **Les représentants des collectivités et établissements publics :**

MEMBRES TITULAIRES		
COUSIN	Sylvie	Adjointe au Maire de Celles-sur Belle
LE BRETON	Hervé	Vice-président du CCAS de Parthenay
BRILLAUD	Chantal	Conseillère municipale de Fressines
CESBRON	Patrice	Président du Syndicat de voirie du Breuil-sous-Argenton
HEURTEBISE-DANIAUD	Murielle	Maire d'Exoudun
RENAULT	Jean-Michel	Maire d'Azay-sur-Thouet
VIOLLEAU	Laurence	Adjointe au Maire de Vouillé
KIMBOROWICZ	Nadine	Conseillère municipale de Plaine et Vallées

MEMBRES SUPPLEANTS		
CHANTREAU	Michel	Vice-Président du SERTAD
LABORDERIE	Gérard	Maire de Magné
MAUFFREY	Philippe	Maire de Mauzé-sur-le-Mignon
MISSIOUX	Marie-Pierre	Maire de Cherveux
MOINARD	Marcel	Président du SIVOM de Mauzé sur le Mignon
RICORDEL	Michel	Maire de Souvigné
BERNARD	Jean-Marc	Maire de Geay
RENOUX	Jean-François	Maire d'Azay-le-Brûlé

▪ **Les représentants du personnel :**

MEMBRES TITULAIRES			
DUBIN	Nelly (CFDT)	Aide-soignante de classe normale	CCAS-EHPAD de Villiers en Plaine
ROBERT	Séverin (CFDT)	Adj. Administratif ppal 2 ^{ème} cl	CdC Airvaudais Val de Thouet
BONNEAU	Valérie(CFDT)	Technicien ppal 1 ^{ère} cl	Centre de gestion de la FPT 79
FAUCHER	Dany (CFDT)	Technicien ppal 1 ^{ère} cl	Commune de Pamproux
PORTRON	Delphine (CGT)	Adj. Administratif ppal 1 ^{ère} cl	Commune de Thénezay
SABOURIN	Emmanuel (CGT)	Adjoint technique ppal 1 ^{ière} cl	Commune de Bessines
BIDAUD	Eléonore (CGT)	Rédacteur	Commune de Nanteuil
MOREAU	Daniel (CGT)	Agent de maîtrise	Commune de Secondigny

MEMBRES SUPPLEANTS			
SCHIOCCOLA	Frédéric (CFDT)	Agent de maîtrise.	Commune d'Airvault
PARNAUDEAU	Romain (CFDT)	Educateur des APS	Commune d'Airvault
POUPART	Julie (CFDT)	ATSEM ppal 1 ^{ère} cl	Commune de Prahecq
BODIN	Karine (CFDT)	Adjoint d'animation	Commune de Marigny
METAYER	Christelle (CGT)	Adj. Administratif ppal 2 ^{ème} cl	Commune de Nanteuil
MAZURIER	Audrey (CGT)	Adj. Administratif ppal 2 ^{ème} cl	SM du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise
MOUSSET	Christophe (CGT)	Adjoint technique	Commune de Mauzé sur le Mignon
GINGREAU	Pauline (CGT)	Adj. Administratif	Commune de Châtillon sur Thouet

ARTICLE 2 : Mme Sylvie COUSIN, Adjointe au Maire de Celles-sur Belle, est désignée pour assurer les fonctions de Présidente du Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

ARTICLE 3 : Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame la Préfète des Deux-Sèvres et notifié à chaque membre du Comité Social Territorial et à Monsieur le Trésorier du Centre de Gestion.

Fait à SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 20 décembre 2022

Le Président,

Alain LECOINTE

Signé

Le Président,

– certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

– informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié aux intéressés le

Signature de l'Autorité territoriale

Transmis à la Préfecture le : 23 décembre 2022

Reçu en Préfecture le : 23 décembre 2022

Signé